



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

6^{ème} Commission
N° CP-2020-10-6-3

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2020, le Conseil départemental est sollicité pour la mise en œuvre de 8 opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie. Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces demandes pour un montant total de 25 452 € (dont 16 750 € en investissement et 8 702 € en fonctionnement).

Par ailleurs, il vous est proposé de bien vouloir proroger le délai de validité de la subvention afférente au dossier de réalisation d'un sentier de découverte à WERENTZHOUSE (GPL04247).

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séances des 10 janvier et 20 mars 2020.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 8 opérations inscrites aux programmes 2020 des Communautés de Communes Vallée de Doller et du Soultzbach, Région de Guebwiller, Thann-Cernay, Pays Rhin Brisach, Vallée de Kaysersberg et Centre Haut-Rhin.

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en séances des 10 janvier et 20 mars 2020.

GERPLAN de la Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach :

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach sollicite une subvention de 1 785 € pour l'opération « Plantez le décor », commande groupée d'arbustes de variétés locales qu'elle organise à destination des habitants de son territoire.

GERPLAN de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

La commune de LINTHAL sollicite une subvention départementale d'un montant de 12 883 € pour réaliser une amélioration pastorale de 2,60 ha aux lieux-dits Hilsenfirst et Etterlematt. Cette opération permettra à l'exploitation agricole, la SCEA Les Merisiers qui élève des vaches allaitantes et des brebis, d'augmenter l'autonomie fourragère de son troupeau.

GERPLAN de la Communauté de Communes Thann-Cernay

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes Thann-Cernay souhaite :

- communiquer et promouvoir les 2 marchés paysans de son territoire et sollicite à ce titre une aide de 1 526 € ;
- promouvoir la commande groupée d'arbustes locaux organisée à l'échelle des vallées de la Thur et de la Doller. Elle sollicite ainsi une aide départementale de 3 866 € ;
- réaliser des actions environnementales dans ses zones d'activités communautaires, dans le cadre de l'opération « Zone Na'Thur ». Une aide départementale de 2 000 € est sollicitée.

GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach

Dans le cadre de son GERPLAN, la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach souhaite promouvoir la commande groupée d'arbres et d'arbustes qu'elle organise cette année en collaboration avec l'association d'arboriculteurs du secteur. Elle sollicite à ce titre une aide départementale de 1 525 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

La commune d'ORBEY souhaite mettre en place plusieurs actions en faveur de la biodiversité, notamment la création d'un rucher école, la réalisation d'hôtels à insectes dans le cadre d'animations pédagogiques ainsi que la plantation de haies. Elle sollicite une aide départementale de 1 179 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin

La commune de REGUISHEIM souhaite aménager par des plantations deux espaces du village, rue des bouleaux et « l'espace Trois cœurs ». Elle souhaite planter des arbres et des arbustes locaux et sollicite une aide départementale de 688 €.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, la commune de WERENTZHOUSE bénéficie d'une aide départementale de 8 000 € pour la réalisation d'un sentier de découverte (dossier Progos GPL04247). Cette subvention, valable deux ans à compter sa notification, a été approuvée le 14 septembre 2018 en Commission Permanente (n°CP 2018-8-6-5).

Invoquant la charge de travail nécessaire à la réalisation du sentier par des bénévoles de la commune, la période de confinement et les élections municipales, le tout ayant contribué à ralentir le projet, la commune de WERENTZHOUSE n'a pu réaliser le projet durant la période de validité de l'aide.

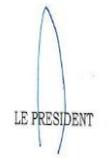
Elle sollicite, dès lors, une prorogation du délai de validité de la subvention correspondante qui serait reporté à la date du 31 décembre 2021.

Ainsi, au regard des éléments précédents, il vous est proposé :

- d'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, à chacun des 6 porteurs de projets listés dans le tableau annexé au présent rapport et à la délibération, une subvention dont le montant total s'élève à 25 452 € (dont 16 750 € en investissement et 8 702 € en fonctionnement). Le détail et l'imputation budgétaire (programmes C251 et C751) sont également précisés dans cette annexe,
- d'autoriser une prorogation jusqu'au 31 décembre 2021 du délai de validité de la subvention afférente au dossier de réalisation d'un sentier de découverte de la commune de WERENTZHOUSE, d'un montant de 8 000 € et approuvée en Commission Permanente le 14 septembre 2018 (n° CP 2018-8-6-5).

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH